

Saint-Pierre-lès-Elbeuf : la Ville s'engage pour permettre à tous de bénéficier d'une mutuelle

Publié 25/09/2016

Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Avec « Ma commune Ma santé », la Ville permet à tous ses habitants de bénéficier d'une mutuelle.



Signature de la convention Ma commune Ma santé à la mairie

Tout le monde n'a pas les moyens de se soigner. Les personnes n'ayant pas de revenus suffisants font l'impasse sur les dépenses de santé, et en premier lieu les consultations chez le dentiste et l'ophtalmologiste. Il en est ainsi pour beaucoup de sans emploi, mais également pour les travailleurs pauvres, au nombre d'un million en France. Cette catégorie a rarement accès aux mutuelles complémentaires, sans lesquelles se soigner convenablement s'avère quasiment impossible. Comme c'est aussi le cas pour les personnes ne bénéficiant pas d'une mutuelle d'entreprise. En rejoignant le dispositif « Ma commune Ma santé », la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf vise à permettre à tous ses administrés de bénéficier d'une mutuelle complémentaire à moindre coût.

Faire baisser les tarifs

La Ville s'est engagée aux côtés de l'association Actiom (actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) qui négocie avec les assureurs et les mutuelles. Son objectif est de faire baisser les tarifs en mutualisant les risques et les prestations, afin d'obtenir une offre accessible à tous. « *La convention Ma commune Ma santé s'inscrit dans les objectifs de notre politique d'action sociale qui inclut l'accès aux soins par tous [...] Elle contribuera à proposer soit une mutuelle à prix réduit, soit un accompagnement vers d'autres dispositifs. Notre combat se dirige aussi vers la précarité sanitaire* », a affirmé, vendredi, Louisa Achouri, adjointe et présidente du CCAS, lors de la signature de cette convention entre Patrice Desanglois, maire de Saint-Pierre, et François Colas, correspondant d'Actiom en Seine-Maritime.

Pour bénéficier de cette complémentaire santé réservée aux Saint-Pierrais, il faut d'abord prendre rendez-vous auprès du CCAS en téléphonant au 02 32 96 95 77. Les personnes intéressées pourront ensuite retirer un dossier lors d'une permanence, de choisir l'une des mutuelles proposées selon ses besoins et de remplir un bulletin d'adhésion.